



Communiqué du 13 septembre 2018.

Depuis le mois d'Avril 2018, le gouvernement a lancé une grande concertation pilotée par M. DELEVOYE, ancien ministre sous Chirac, sur l'avenir de notre système de retraites. Elle s'annonce être la plus destructrice de toutes les réformes commises depuis des décennies. Elle vise à mettre fin aux 42 régimes de retraite actuels pour les fusionner en un système unique de « retraite par points ».

Aujourd'hui, en tant que fonctionnaire des finances publiques, nous sommes régis par le Code des pensions civils et militaires, régime particulier qui est partie intégrante du statut. C'est-à-dire que nous sommes pensionnés et que l'Etat garantit notre pension après avoir cessé toute activité. C'est ainsi que les pensions sont inscrites au « Grand Livre de la Dette Publique ».

Le calcul pour la pension est basé sur les 6 derniers mois de la carrière d'un agent avec 75 % du traitement indiciaire brut, par exemple dispositif des tableaux d'avancement des iDiv fin de carrière qui serait remis en cause dans les prochaines années.

Le gouvernement, dans sa contre-réforme, veut instaurer un système par points.

Qu'est-ce que c'est ?

Le fonctionnaire, durant toute sa carrière cumulera des points. Pendant les périodes d'inactivité (maternité, maladie, chômage...), aucun point ne sera attribué. De plus la valeur du point sera indexée sur le contexte économique au moment de la liquidation des droits, il n'y a donc plus de minimum garanti.

Aussi, cela aura pour effet de retarder l'âge de départ à la retraite puisque on ne saura pas à l'avance le montant de la pension.

Autre sujet épineux c'est la pension de réversion. Le gouvernement envisage de revoir les modalités d'attribution. En effet, jusqu'à maintenant, la pension de réversion était garantie sans condition de ressources. Avec le système unique par point, l'Etat remet en cause cet acquis. Encore une fois ce sont les femmes qui seront encore plus pénalisées (les pensions de celles-ci sont déjà inférieures de 26% à celles des hommes).

En clair, tout le monde sera perdant.

Pour la CGT FIP 93, c'est NON.

Nous revendiquons :

- Le maintien de, tous les régimes de retraite : général, spéciaux
- Le maintien du Code des pensions civils et militaires, défense du statut général et des statuts particuliers
- L'abandon du système par point